

L'influence de l'état de santé sur le départ à la retraite

Les différentes voies de sortie du marché du travail et les facteurs influençant le moment du départ à la retraite sont deux thèmes extrêmement importants pour les assurances sociales. La mauvaise santé est le facteur le plus souvent mise en avant pour justifier un départ anticipé à la retraite. Il est aussi communément admis qu'une bonne santé contribue à différer le départ à la retraite. Plusieurs études réalisées ces dernières années permettent de mieux cerner les déterminants du départ à la retraite et de dresser une typologie des voies de sortie du marché du travail. Ces études mettent en perspective le poids de la santé par rapport à d'autres facteurs à l'origine d'un retrait prématuré du marché du travail.



En se basant sur l'Enquête suisse sur la population active, l'Office fédéral de la statistique estime qu'entre 1991 et 2000 la proportion de personnes ayant anticipé partiellement ou complètement leur départ à la retraite est passée de 22 à 30%. Les motifs de santé apparaissent en première ligne des raisons évoquées.

Photo: Keystone

En Suisse, non seulement le nombre de cas d'invalidité, notamment parmi les jeunes, a fortement progressé durant la dernière décennie, mais il en a été de même pour les départs anticipés à la retraite. En se basant sur l'Enquête suisse sur la population active (Espa), l'Office fédéral de la statistique (OFS) estime qu'entre 1991 et 2000 la proportion de personnes ayant anticipé partiellement ou complètement leur départ à la retraite est passée de 22 à 30%¹.

Les notions de «retraite» et «passage à la retraite» ne font pas l'objet à l'heure actuelle d'une définition unique (voir encadré 1). Les trois définitions de la retraite retenues par l'OCDE peuvent s'appliquer pour décrire la retraite anticipée lorsque celle-ci a lieu avant l'âge légal défini dans la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS). Si l'on essaie de situer la Suisse par rapport aux autres pays de l'OCDE en termes de taux d'activité, on constate que la proportion de personnes actives entre 50 et 64 ans est nettement plus élevée dans notre pays (75%) que dans l'OCDE (58%)².

Différence entre hommes et femmes face à la retraite

Un examen de la littérature et des résultats d'enquêtes montre qu'hommes et femmes

sont intégrés de manière différente dans le marché du travail tout au long de leur vie active et que leur comportement en matière de retraite tend aussi à diverger.

En Suisse, l'intégration professionnelle des femmes est étroitement liée au rythme de naissance des enfants. Durant la période de maternité, l'emploi féminin tend à diminuer, puis il augmente au fur et à mesure que recule l'importance de la situation familiale (à partir de 50 ans). L'activité professionnelle des femmes appartenant à cette tranche d'âge jusqu'au moment de l'âge légal de la retraite reste toutefois inférieure à celle des hommes. Elle est en grande partie déterminée par le niveau de formation et par le taux d'activité du conjoint. Lorsque leur conjoint est inactif, les femmes de plus de 50 ans ont tendance à faire de même. Ces femmes ne se définissent pas comme des préretraitées, avec ou sans prestation vieillesse, mais comme des personnes sans activité. Ce sous-emploi féminin a été mis en évidence par l'analyse du statut d'hommes et de femmes neuf ans avant et cinq ans après l'âge légal de la retraite à partir d'un échantillon représentatif tiré de l'Espa 2002³. On observe que plus d'un tiers des femmes entre 55 et 63 ans entrent dans la catégorie «inactifs», alors que moins d'un dixième des hommes se trouvent dans cette situation⁴ (voir tableau 1).

1 OFS, p. 3.

2 OCDE 2003, p. 42.

3 Guggisberg et al. (à paraître).

4 31,1% de 88,9% = 34,9% (femmes);

6,9% de 78,8% = 8,7% (hommes).

5 Balthasar et al., p. 37-38.

6 Dorn, p. 90.



Jean-François Rudaz
Centre de compétence
Analyses fondamentales,
Office fédéral des
assurances sociales
(Ofas), Berne

Tableau 1

Répartition des 55-70 ans en fonction de leur position vis-à-vis de la retraite 2002

			Femmes	Hommes	Total	
Âge légal de la retraite pas atteint (au max. 9 ans avant) (n = 5316)	Personnes en préretraite (autodéclaration) (n = 891)	Préretraités avec prestations de prévoyance vieillesse (n = 757)	Actifs	1.7%	4.5%	3.1%
			Sans emploi	()	()	()
			Non-actifs	6.9%	14.3%	10.7%
			Total	8.6%	19.0%	13.9%
		Préretraités sans prestation de prévoyance vieillesse (n = 134)	Actifs	0.8%	(0.4%)	0.6%
	Sans emploi		()	()	()	
	Non-actifs		1.8%	1.6%	1.7%	
			Total	2.6%	2.1%	2.3%
		Personnes qui ne sont pas en préretraite (autodéclaration) (n = 4425)	Actifs	56.7%	70.4%	63.7%
	Sans emploi		1.1%	1.6%	1.4%	
Non-actifs	31.1%		6.9%	18.7%		
		Total	88.9%	78.9%	83.7%	
	Total		100.0%	100.0%	100.0%	
Âge légal de la retraite atteint ou dépassé (au max. 5 ans après) (n = 2890)	Retraités avec prestations de prévoyance vieillesse (n = 2867)	Actifs	16.9%	20.7%	18.7%	
		Sans emploi	()	()	()	
		Non-actifs	81.9%	78.8%	80.5%	
			Total	99.0%	99.5%	99.2%
	Retraités sans prestation de prévoyance vieillesse (n = 23)	Actifs	()	()	(0.4%)	
		Non-actifs	()	()	0.4%	
Total		(1.0%)	()	0.8%		
	Total		100.0%	100.0%	100.0%	

Population: Personnes au dessous et au dessus de l'âge légal de la retraite; n = 8206.

Source: Données OFS Espa 2002 analysées par Guggisberg et al. (à paraître)/La Vie économique

Légende:

- () moins de 10 observations;
(%) entre 10 et 20 observations.

Encadré 1

Retraite et passage à la retraite

Selon l'OCDE (1995) la notion de «retraite» peut se définir de trois manières. Il peut s'agir d'une situation dans laquelle se trouve:

- toute personne recevant une rente vieillesse publique ou privée, quel que soit son statut d'activité;
- toute personne inactive d'un certain âge, indépendamment des causes de l'inactivité et indépendamment du fait qu'elle reçoit ou non une rente vieillesse;
- toute personne qui s'autodéclare retraitée, indépendamment de son statut d'activité et indépendamment du fait qu'elle perçoit ou non une rente vieillesse.

Quant à la notion de «passage à la retraite», elle s'exprime de deux manières:

- arrêt pur et simple du travail et départ à la retraite en cas de chômage, d'invalidité ou par choix personnel;
- abandon de l'activité professionnelle principale exercée à plein temps au profit d'un emploi à temps partiel, occasionnel ou «moins prenant», et ensuite retrait définitif de la vie active.

L'intégration professionnelle des hommes connaît une évolution différente de celle des femmes au cours de la vie active. Des facteurs tels que l'évolution de l'état de santé, celle des revenus et de la fortune, les différentes politiques d'entreprise en faveur des travailleurs les plus âgés, comme par exemple l'adaptation de la charge de travail en fonction des capacités physiques, les programmes de formation continue proposés par l'employeur, la possibilité d'évoluer horizontalement dans l'entreprise semblent être déterminants pour l'intégration professionnelle des hommes jusqu'à l'âge légal de la retraite. Selon une enquête téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de personnes proches de l'âge de la retraite en 2003, une plus forte proportion d'hommes (41,0%) que de femmes (11,6%) part à la retraite de manière anticipée⁵. En moyenne, l'anticipation est légèrement supérieure à trois ans pour les hommes, alors que chez les femmes elle s'élève à deux ans.

Importance des raisons de santé en cas de retraite anticipée

Lorsqu'on aborde la notion de «retraite anticipée», il convient de distinguer s'il s'agit d'une retraite volontaire ou imposée. Par retraite anticipée imposée, on entend généralement l'ensemble des facteurs sur lesquels l'individu n'a pas prise (restructuration d'en-

treprise, maladie, accident, invalidité). En comparaison internationale, la Suisse appartient au groupe de pays comprenant le Japon, les États-Unis et les pays nordiques dans lesquels la proportion des retraites anticipées imposées est inférieure à celle des retraites anticipées volontaires⁶.

L'étude de *Balthasar* a montré qu'il n'existait pas de différence dans la proportion d'hommes et de femmes pour qui la retraite anticipée était imposée: pour un peu moins d'un tiers des personnes sondées la retraite anticipée avait été imposée, tandis que les autres deux tiers l'avaient librement choisie. Curieusement, l'étude a aussi révélé que le motif «Accident, maladie, invalidité» était la cause la plus fréquemment invoquée aussi bien par les personnes ayant anticipé leur retraite de manière volontaire que par celles auxquelles elle avait été imposée. Pour les personnes qui préoyaient dans un futur plus ou moins proche d'opter pour une retraite anticipée, la santé était aussi le principal facteur mentionné. Celui-ci apparaît, toutefois, moins explicite si on compare avec les réponses données par les personnes ayant déjà pris leur retraite. Les causes les plus fréquemment invoquées par les personnes prévoyant d'anticiper leur retraite étaient «charge de travail trop lourde, stress», «pour améliorer ma qualité de vie», «pour ne pas mettre ma santé en danger».

Tableau 2

Facteurs conditionnant la retraite anticipée (résultats d'analyses multivariées)

Variables	Influence sur le départ à la retraite anticipée	
	Balthasar	Dorn
Caractéristiques personnelles et environnement privé		
Sexe (féminin)	-	-
Groupe d'âge (années plus anciennes)	-	n.d.
État civil avant la retraite (marié/e)	0	n.d.
État civil avant la retraite (conjoint décédé)	+	n.d.
Nationalité (étranger)	0	0
Niveau de formation (bas)	n.d.	-
État de santé avant la retraite (mauvais)	+	+
Perception d'une rente AI avant la retraite (oui)	+	n.d.
Diminution de la taille du ménage avant la retraite	+ (δ)	n.d.
Partenaire (déjà à la retraite)	+	+
Loisirs actifs	+	n.d.
Conditions professionnelles		
Indépendant	-	-
Chômage avant le départ à la retraite	0	-
Sans activité lucrative	-	-
Statut professionnel: supérieur, cadre	-	0
Statut professionnel: cols bleus	n.d.	-
Statut professionnel: cols blancs	n.d.	+
Taux d'occupation (élevé, plein temps)	+	n.d.
Taille de l'entreprise (grande, > 100 employés)	n.d.	+
Agriculture et sylviculture	0	-
Transports et communications	+	0
Banques et assurances	+	+
Administration publique	+ (δ)	n.d.
Enseignement	+	0
Industrie	0	-
Bâtiment	0	-
Années de services (nombreuses)	+	+
Facteurs économiques et prévoyance		
Salaire annuel < 80 000.-	0	-
Salaire annuel entre 80 000.- et 140 000.-	0	+
Salaire annuel > 140 000.-	0	-
Fortune (revenu > 1000.-)	0	+
Prévoyance professionnelle (oui)	+	n.d.
Montant de l'avoir du 2 ^e pilier	+	n.d.
Facteurs conjoncturels		
Marché du travail tendu	- (δ)	+

+ Favorise l'anticipation;

- Effet négatif sur l'anticipation;

0 Pas d'effet mesuré sur l'anticipation;

n.d. Variable non disponible.

Sources: Balthasar et al., Dorn/La Vie économique

Si les raisons de santé sont le motif le plus fréquemment invoqué par les personnes qui choisissent ou qui subissent une retraite anticipée, les entreprises considèrent que d'autres facteurs sont à l'origine de la mise à l'écart des collaborateurs âgés. Une étude, qui s'est penchée sur la politique du personnel des entreprises en Suisse durant les années nonante, a montré que pratiquement la moitié des entreprises interrogées ont supprimé des postes durant cette période pour des raisons conjoncturelles⁷. Ces suppressions de postes ont surtout pris la forme de retraites anticipées. Les raisons avancées par les entreprises pour se séparer des travailleurs les plus âgés ne sont

pas imputables à la dégradation de leur santé, mais plutôt à l'importance des coûts salariaux, à leur manque de flexibilité et de mobilité ou encore à l'obsolescence de leurs connaissances. Cette différence de perception entre employeurs et travailleurs âgés peut s'expliquer par le fait que les formes d'atteinte à la santé évoluent plus rapidement que leur reconnaissance dans la société.

Une multiplication des problèmes de santé

Durant les dernières décennies, les programmes de prévention de la santé en milieu professionnel ont permis de réduire les atteintes physiques (maladies objectivement mesurables), mais la pression économique en a engendré de nouvelles de différentes natures parmi les travailleurs jeunes ou âgés. Les troubles les plus fréquents sont le stress, les troubles musculo-squelettiques, l'épuisement («burn out») ainsi que les maladies psychiques. Certains auteurs avancent l'hypothèse que plus du tiers des problèmes de santé mentale pourrait être attribuable au travail⁸. On ne peut a priori exclure que c'est principalement à cela que les personnes ayant bénéficié d'une retraite anticipée ou sur le point d'en bénéficier font référence lorsqu'elles invoquent les raisons de santé afin d'expliquer leur choix ou de justifier a posteriori des motifs liés à l'entreprise.

À partir des données de l'Espa récoltées entre 1990 et 2002, une autre étude a montré l'évolution des différentes raisons invoquées par les personnes ayant bénéficié d'une retraite anticipée⁹. Alors que les raisons liées à la santé et aux programmes de retraite anticipée offerts par les entreprises (motifs liés à l'entreprise) ont eu tendance à diminuer à partir de 1997, deux autres raisons classées dans la catégorie motifs personnels ont suivi une courbe ascendante: «Plus l'envie de travailler» et «Je peux m'offrir financièrement une retraite anticipée».

Les autres facteurs déterminant la retraite anticipée

L'utilisation de méthodes de régression permet de définir le degré explicatif de chaque variable en tenant compte des influences exercées par tous les autres facteurs. Différents modèles de régression ont été développés par Balthasar et Dorn pour déterminer les facteurs qui favorisent la retraite anticipée (voir *tableau 2*).

Ceux-ci varient d'abord en fonction du sexe¹⁰. Les chances qu'ont les femmes de prendre une retraite anticipée sont quatre fois plus faibles que celles des hommes. Des loisirs actifs, un mauvais état de santé ou le fait d'être à l'assurance-invalidité (AI) à l'âge de 60 ans

7 Jans et al., p. 72.

8 Lampert et al., p. 109 et ss.

9 Dorn, p. 70-72.

10 Balthasar et al., p. 90-122.

11 Balthasar et al., p. 74 et ss. Guggisberg et al. (à paraître).

12 Pecoraro et al. 2005.

13 Pecoraro et al. (à paraître). On entend par «4^e pilier» le fait de rester actif après l'âge de la retraite, quel que soit le statut vis-à-vis des rentes.

14 Voir tableau 1: 4,5% de 19,0% = 23,6%.

15 Kuert.

16 Wanner et al., p.76.

Encadré 2

Sources bibliographiques

- Balthasar Andreas, Bieri Olivier, Grau Peter, Guggisberg Jürg et Künzi Kilian, «Le passage à la retraite: trajectoires, facteurs d'influence et conséquences», *Aspects de la sécurité sociale*, 2/2003, Ofas, Berne.
- Dorn David, *An Empirical Analysis of Early Retirement. Switzerland in an International Comparison*, Forschungsinstitut für Arbeit und Arbeitsrecht, Haupt, Berne, 2004.
- Guggisberg Jürg et Künzi Kilian, *Rentnerinnen, Rentner und Frühpensionierte. Eine Auswertung des Zusatzmoduls «Soziale Sicherheit» der Sake Daten 2002, Beiträge zur sozialen Sicherheit*, Ofas, Berne, à paraître.
- Jans Armin, Hammer Stephan, Graf Silvio, Iten Rolf, Maag Ueli, Schmidt Nicolas et Weiss Sampietro Thea, *Betriebliche Alterspolitik – Praxis in den Neunziger Jahren und Perspektiven, Beiträge zur sozialen Sicherheit*, 4/2003, Ofas, Berne.
- Kuert Matthias, «Wieder arbeiten? Neue Erwerbstätigkeit als Strategie zur Bewältigung der unfreiwilligen Frühpensionierung», *Sécurité sociale CHSS*, 3/2002, p. 162–166.
- Lampert Olivia et Zimmermann Erwin, *Travail et santé. Mortalité et invalidité en rapport avec l'activité professionnelle en réponse au Postulat de Franziska Teuscher*, OFS, Neuchâtel, 2003.
- OCDE, *The Transition from Work to Retirement*, Social Policy Studies n° 16, Paris, 1995.
- OCDE, *Vieillesse et politiques de l'emploi – Suisse*, Paris, 2003.
- OFS, «L'âge légal de la retraite, une limite arbitraire?», *Sake-News*, n° 15/2000.
- Pecoraro Marco et Wanner Philippe, «La situation économique des Valaisans âgés de 60 à 70 ans. Une étude pilote effectuée à l'aide de données appariées provenant de diverses sources», *Aspects de la sécurité sociale*, 3/2005, Ofas, Berne.
- Pecoraro Marco et Wanner Philippe, «La situation économique des Neuchâtelois âgés de 60 à 70 ans», *Aspects de la sécurité sociale*, Ofas, Berne, à paraître.
- Wanner Philippe, Stuckelberger Astrid et Gabadinho Alexis, «Facteurs individuels motivant le calendrier du départ à la retraite des hommes âgés de plus de 50 ans en Suisse», *Aspects de la sécurité sociale*, 8/2003, Ofas, Berne.

accroissent la probabilité de retraite anticipée pour les *hommes*. D'autres facteurs ont aussi leur importance comme le fait d'avoir exercé une activité lucrative dans une grande entreprise ainsi que le fait d'avoir été actif dans la branche des transports, de la communication, des banques et assurances, de l'administration publique ou de l'enseignement. Pour les *femmes*, la retraite anticipée s'explique davantage par des facteurs économiques: plus l'âge de vieillesse du II^e pilier est important, plus grande est la probabilité d'une retraite anticipée. Il convient de relever que pour plus de 60% des personnes interrogées dans l'étude de Balthasar, la prévoyance professionnelle a été la principale source de financement de la retraite anticipée.

Dorn a identifié des facteurs qui recourent en bonne partie ceux découverts par Balthasar pour expliquer l'anticipation de la retraite. Ce sont principalement les cols blancs possédant un niveau de formation intermédiaire ou supérieur et ayant un niveau relativement élevé de salaire et de fortune qui anticipent la retraite en invoquant des *motifs personnels* (retraite volontaire). Tant leur situation financière que les prestations de prévoyance professionnelle accordées par leur employeur leur permettent de choisir de sortir du marché du travail par cette voie. Les cols bleus ayant un faible niveau de formation, actifs dans l'agriculture, l'industrie ou la construction bénéficient, par contre, moins souvent de la retraite anticipée. Du fait de leurs ressources financières limitées, ces personnes ne sont pas en mesure de financer leur retraite anticipée jusqu'à obtention des prestations vieillesse à l'âge légal. Lorsqu'elles le devancent, c'est fréquemment pour des motifs liés à l'entreprise ou pour des raisons de santé (retraite imposée).

Être à la retraite et continuer à exercer une activité professionnelle

Anticiper sa retraite ou prendre sa retraite à l'âge légal ne signifie pas nécessairement abandonner toute activité professionnelle. Deux études¹¹ estiment qu'une proportion légèrement inférieure à 20% des personnes âgées entre 65 et 70 ans continuent à exercer une activité professionnelle alors que d'autres chercheurs¹² ayant analysé d'autres sources de données (registres fiscaux cantonaux appariés à d'autres registres administratifs) estiment que cette proportion est un peu plus élevée. Le taux d'occupation de ces retraités actifs est relativement faible puisque ce IV^e pilier n'exède pas annuellement 10 000 francs pour 54% d'entre eux¹³. L'enquête de Balthasar a montré que ce sont les personnes hautement qualifiées et celles qui sont le moins qualifiées qui sont les plus susceptibles d'exercer une

activité lucrative après avoir atteint l'âge légal de la retraite.

Parmi les personnes qui ont anticipé leur retraite et reçoivent des prestations de la prévoyance vieillesse, près de 25% des hommes continuent à exercer une activité professionnelle¹⁴. Une enquête de type qualitatif¹⁵ auprès d'anciens employés des régies fédérales mis à la retraite anticipée durant la phase de privatisation des années nonante, mais toujours actifs, montre que ces personnes ont réussi à concilier intégration dans le monde du travail et soustraction à la pression professionnelle lorsque leur revenu professionnel a cessé d'être une source financière vitale pour devenir un revenu d'appoint aux rentes du II^e pilier. Force est néanmoins de constater que les caractéristiques des préretraités bénéficiaires de prestations vieillesse qui exercent une activité professionnelle restent très largement méconnues. On ignore en particulier quelle est la proportion de personnes qui ont dû anticiper leur retraite pour raisons de santé ou pour motifs liés à l'entreprise, mais qui reprennent après coup une activité professionnelle «moins prenante» et continuent à l'exercer au-delà de l'âge légal de la retraite.

S'adapter à l'âge

Tant l'augmentation du nombre de cas d'invalidité que l'accroissement du nombre de départs à la retraite anticipée traduisent les effets de la pression économique. En ce qui concerne les travailleurs âgés, une adaptation des exigences professionnelles à leurs capacités fonctionnelles permettrait de réduire les retraites anticipées pour raisons de santé. Plusieurs entreprises au Japon ou en Suède ont mis sur pied ces dernières années des conditions de travail ajustées à l'âge (vitesse de travail de la chaîne de montage diminuée de 20% pour les travailleurs âgés dans l'entreprise suédoise Husqvarna, système de production pouvant s'adapter aux besoins des travailleurs chez Nissan et Toyota).¹⁶ Démographie et incertitudes liées à l'évolution financière du II^e pilier obligent, les entreprises en Suisse seront aussi amenées à développer ce type de mesures.